

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (AAO) N°
DNCMP/124/F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE TRIPHASE
INSONORISE DE 100 KVA ET UN STABILISATEUR DE 110 KVA.**

Date de publication : 25/10/2019
Date d'ouverture des offres : 13/11/2019

Objet

1. L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène triphasé insonorisé de 100 KVA et un stabilisateur de courant de 110 KVA sur les circuits électriques** du Building de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications ARCT.

Financement du marché

2. Le financement est assuré sur fonds propres de l'ARCT.

Spécification du marché

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics au Burundi.
4. Les fournitures et services prévus dans le cadre de ce marché est en un seul lot.
5. L'ensemble des fournitures et services sont à livrer dans un délai maximum de 90 jours calendrier.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à **l'ARCT SIS AVENUE DE FRANCE N°14, TELEPHONE :22 210276 ;BP 6702** sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000FBU) non remboursables, au Compte de Transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR. L'absence de ce bordereau entraîne le rejet de l'offre.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un **million (1.000.000) francs burundais** fournie par une banque reconnue au Burundi sous forme de garantie bancaire.

Toute question concernant au présent appel d'offre doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunication « ARCT » en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9 ci-dessous : Il peut également être consulté sur le site web *www.arct.gov.bi*. Les offres doivent être rédigées en langue française.

Adresse du Maître de l'Ouvrage :

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour le présent marché.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un million Francs Burundais (1.000.000 BIF).
12. Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 13.../14.../2019 à 09h30, heure de Bujumbura sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire, ou remise main à main avant que la séance ne soit déclarée ouverte.
13. Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
Avenue de France N°14
B.P. 6702 Bujumbura - BURUNDI
Tél. : + 257 22 21 0276 - +257 22 24 3632
Fax : +257 22 24 2832
14. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées
Avec la mention « Avis d'Appel d'Offres N° DNCMP/...../F/2019-2020 « **POUR LA FOURNITURE D'UN GROUPE ELECTROGENE INSONORISE DE 100 KVA** »
Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
15. Les soumissionnaires doivent présenter les offres en 4 exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Validité des offres.

16. Les offres sont valables pendant une période de 90 jour calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

17. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 13 / 14 / 2019 à 10 heures précises, heure locale.
18. Toute offre reçue après la date et l'heure limitent ne sera pas prise en considération.
Les offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table des matières.

Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent et un représentant de la DNCMP à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ARCT, le 13.../14.../2019 à 10 h00, heure locale.

Critères de qualification

17. Les exigences en matière de qualifications sont spécifiées dans le règlement particulier d'Appel d'Offres.

Visite des lieux et des installations.

18. Une visite obligatoire des lieux est prévue en date du 13.../11.../2019 à 10 heures précises, heure locale pour diagnostiquer et inventorier les pièces nécessaires.

Le certificat de visite des installations en place sera livré au soumissionnaire et fait partie des documents de soumission.

19. Une marge de préférence ne sera octroyée qu'aux soumissionnaires éligibles.

Fait à Bujumbura, le 18/10/2019

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT,

Ir Donatien MANIRAMPA

